

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

Séance du Conseil Municipal du 24 Juillet 2024

Délibération N° : 20240724-11

OBJET : Appel à Manifestation d'Intérêt - Mise en oeuvre de réunions publiques autour du logement à destination des résidents secondaires et propriétaires de logements -

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 du mois de Juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 17/07/2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9

Nicolas CRUNCHANT — Philippe RIBOT- Nicolas TENOUX - Florian BOURCIER - Carine AUDIER-MERLE – Dominique LEPAS - Joël GAUCHE - Marie-Hélène FAROUZE – Philippe BOULET -

POUVOIRS : 1

Charles LACROIX a donné pouvoir à Philippe RIBOT -

NOMBRE DE VOTANTS : 10

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Hélène FAROUZE.

CONTEXTE :

L'Association ADRETS s'est engagée dans l'accompagnement des territoires de montagne alpins face aux défis à venir, à travers le projet SmartCommunity. La communauté de communes du Guillestrois-Queyras est l'un des deux territoires pilotes de ce projet européen. Dans ce cadre, elle bénéficie d'un accompagnement par l'association ADRETS. La mise en place de cet accompagnement a permis de constituer un groupe de travail multi-acteurs cherchant à répondre aux difficultés liées au logement sur le territoire. Le groupe projet Logement Smart Community a identifié la relation et l'information auprès des résidents secondaires et de propriétaires de logements sur le territoire comme une action clé. En ce sens, il a été défini en action prioritaire la mise en oeuvre de réunions d'informations publiques à destination de ces publics. Ces réunions visent d'une part à la diffusion d'une information et à recueillir les éventuels besoins ou difficultés, afin d'envisager des actions en réponse (mise en place de service de conciergerie, de rénovation,...) Cette démarche de mise en place de réunion publique vise à s'inscrire dans une démarche territoriale globale et sera accompagnée par :

- un appui en ingénierie pour la mise en oeuvre de ces rencontres par l'association ADRETS
- un appui en communication par un prestataire externe (géré par l'association ADRETS) et en lien avec le service communication de la communauté de communes pour diffuser une communication claire sur la démarche.
- Au printemps 2025, la mise en place d'un forum Grand public autour du l'habitat et du logement dans le Guillestrois-Queyras.

L'accompagnement proposé par l'ADRETS se décline selon les modalités suivantes :

- Appui à la construction et à l'animation des rencontres.
- Relais avec le prestataire en communication (en cours de sélection) et lien avec le service communication de la communauté de communes.
- Recherche d'intervenants experts.
- Compte-rendu des rencontres.
- Relais sur les suites possibles à ses réunions (plateforme en ligne, forum de l'habitat, réponses opérationnelles sur le terrain).

Envoyé en préfecture le 26/07/2024

Reçu en préfecture le 26/07/2024

Publié le

ID : 005-200083517-20240724-2024072411-DE

La problématique du logement étant récurrente sur le territoire communal, le Maire propose de s'engager dans cette démarche en répondant à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en œuvre de réunions publiques autour du logement à destination des résidents secondaires et propriétaires de logements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 10 voix pour,

APPROUVE la proposition du Maire,

DECIDE de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en œuvre de réunions publiques autour du logement à destination des résidents secondaires et propriétaires de logements.

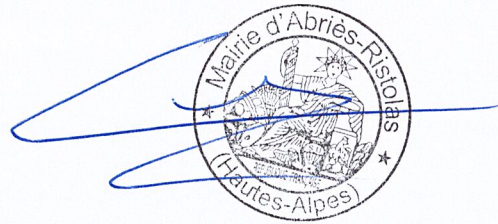
DESIGNE Monsieur **Philippe BOULET** en qualité d'interlocuteur pour la mise en œuvre des réunions et/ou événements liés.

S'ENGAGE à organiser logistiquement les réunions,

S'ENGAGE à relayer la communication de l'évènement sur les réseaux communaux de communication.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.